

Protection juridique des syndicats de copropriétés

Votre bouclier juridique en cas de litige !

GALIAN-SMABTP vous propose une solution d'assurance complète pour assurer la défense des intérêts des syndicats de copropriétaires.



Une solution sur mesure pour vous accompagner dans les litiges liés à la gestion de la copropriété, que ce soit à l'amiable ou judiciairement, avec des fournisseurs, prestataires, copropriétaires ou artisans.



Une tarification **simple et transparente** calculée en fonction de la superficie totale de la copropriété.



Pour une gestion sereine et efficace de la trésorerie des comptes de la copropriété face aux impayés. Le **recouvrement des charges de la copropriété** est pris en charge avec la formule PREMIUM.



Une gamme de **service inclus**, selon la formule choisie, comme un espace dédié et accessible 24/24h pour le suivi de vos litiges ainsi qu'un accès à une bibliothèque juridique.

galian-smabtp en quelques mots

Assureur de référence des professionnels de l'immobilier

Plus de 97 % de nos clients nous recommandent

Près de 13 milliards de fonds garantis

Plus de 10 000 copropriétés assurées

2 formules au choix pour s'adapter à vos besoins :

STANDARD

Couverture sur les **domaines essentiels** tels que les litiges dans le cadre de la gestion de la copropriété, ceux en relation avec un fournisseur, un prestataire ou avec l'administration.

Frais et honoraires pris en charge jusqu'à 20 000 € TTC par litige/année d'assurance.
Seuil d'intervention TTC : 600 €.

PREMIUM

Couverture **élargie à des domaines d'intervention supplémentaires** tels qu'aux litiges du conseil syndical, aux travaux de copropriété ou encore à ceux relatifs au bornage ou au personnel de la copropriété.

Le + : le recouvrement des charges de copropriété !

Frais et honoraires pris en charge jusqu'à 35 000 € TTC par litige/année d'assurance.
Seuil d'intervention TTC : 300 €.

DES SERVICES INCLUS

STANDARD



Information juridique

PREMIUM



Information juridique



Base documentaire accessible via un espace client dédié (sauf formule standard)



Déclarez et suivez votre sinistre en ligne



Quelques exemples concrets



L'un des copropriétaires **s'approprie une place de parking** commune. Grâce à la Protection Juridique GALIAN-SMABTP, la procédure judiciaire pour retirer les dispositifs verrouillant le parking est prise en charge.



L'un des copropriétaires a **installé une climatisation sans l'accord de la copropriété**, modifiant l'aspect extérieur de l'immeuble. Les frais de procédure judiciaire pour lui faire remettre l'immeuble en état sont pris en charge.



Un copropriétaire ne **paie pas ses charges** élévant sa dette à plus de 3 000 €. Avec la Protection Juridique de GALIAN-SMABTP, après intervention sans succès à l'amiable et afin de parvenir au recouvrement des charges, les honoraires de l'avocat pour la procédure judiciaire sont pris en charge.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

APPELEZ LE : 01 58 01 46 00
(Numéro non surtaxé)

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8 H 30 À 17 H 30

direction.commerciale@galian-smabtp.fr

